

Ouvrez un compte BMO Ligne d'action et obtenez 1 300 milles de récompense AIR MILES™. C'est l'équivalent d'un vol pour New York™.

BMO Ligne d'action Ça a du sens. Profitez.



cyberpresse.ca

leSoleil cyberpresse.ca

Qu'attendez-vous ? Cliquez ici pour réserver cet espace.

Publié le 25 septembre 2009 à 16h01 | Mis à jour le 25 septembre 2009 à 16h09

*Pascal,  
à mettre sur le  
SITE web. Couverture  
média RSSU.*

## Bureaux de poste: inquiétudes en milieu rural



Eudore Denis, citoyen de Petit-Cap, tient à conserver les services offerts au bureau de poste du village, même si le maître de poste Marlène Ouellet prend sa retraite la semaine prochaine.  
Photo collaboration spéciale Geneviève Gélinas

Gilles Gagné et Geneviève Gélinas (collaboration spéciale)  
Le Soleil

(Petit-Cap) Après 34 ans de service, Marlène Ouellet prendra sa retraite mercredi comme maître de poste du bureau de Petit-Cap, en Gaspésie. Postes Canada assure qu'on lui cherche un successeur. Sauf que le nouveau Protocole sur le service postal ouvre la porte à une réduction des services dans un tel cas, malgré un moratoire de cinq ans sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural.

Marlène Ouellet dessert les 300 familles de Petit-Cap. Il est 11h, le courrier vient d'arriver, et les clients se succèdent dans le petit bâtiment de briques. «Il faut que ça reste ouvert, c'est primordial. Moi, aller dans une boîte communautaire...» laisse échapper Eudore Denis.

Robert Denis, lui, a l'intention de signer la pétition qui circule à Petit-Cap, comme dans d'autres villages gaspésiens, pour exiger le maintien du moratoire, et demander à Ottawa de maintenir et même de rehausser les services postaux. «Le bureau de poste, on n'a plus rien que ça, avec la caisse pop et l'épicerie», lance M. Denis.

Un article du Protocole du service postal, publié le 12 septembre par le gouvernement canadien, tracasse Odette Desgagnés, directrice de l'Association des maîtres de poste et adjoints, l'organisme à l'origine de la pétition. On y prévient que «les situations concernant le personnel de Postes Canada (ex.: départ à la retraite, maladie, décès, etc.) ou l'infrastructure de

la Société (ex.: incendie ou expiration du bail, etc.) peuvent néanmoins toucher l'exploitation continue d'un bureau de poste.»

«Ils ont mis des "etc." Ça ouvre les portes à n'importe quelle situation», analyse Mme Desgagnés.

Elle estime que le statut minoritaire des conservateurs tient la menace de fermeture à l'écart pour l'instant. «Mais si notre gouvernement devenait majoritaire, on ne vaut plus cher dans les paroisses.»

Claire Bolduc, de Solidarité rurale, estime aussi que le Protocole ouvre la porte à une inquiétante réduction des services aux citoyens des communautés rurales. D'abord, le Protocole a été annoncé un samedi. C'est donc passé sous silence. C'est déjà préoccupant en termes de transparence», aborde-t-elle. Mme Bolduc s'inquiète aussi de l'avis «trop court d'un mois donné aux citoyens pour se réorganiser» en cas de fermeture.

«Le moratoire [de 1994] devait être accompagné d'une politique de la ruralité, rappelle-t-elle. Un moratoire de cinq ans, ce n'est pas une vision. Le gouvernement fédéral agit dans les postes comme pour les aéroports régionaux, coupés de leurs services météo, ou dans les télécommunications, où le CRTC a omis de donner aux communautés rurales l'accès à Internet haute vitesse.»

Catherine Lortie, de Postes Canada, se veut rassurante quant à l'interprétation à donner au Protocole. La société publique tentera de trouver des maîtres de poste là où il n'y en a plus. Elle donne pour exemple quatre cas qui inquiètent en Gaspésie par crainte de non-remplacement de maîtres de poste. «À Caplan, un maître de poste est en fonction depuis le 14 septembre», alors qu'à Tourelle «le poste est affiché». À Rivière-à-Claude, le processus de «dotation est terminé, avec une annonce à venir». Petit-Cap aussi sauvera son maître de poste, dit Mme Lortie.

Elle assure en outre que bien que Postes Canada surveille ses coûts, il n'existe pas de cible budgétaire de réduction.

Postes Canada a déclaré des recettes de 7,73 milliards \$ en 2008. Son profit s'est établi à 90 millions \$, un rendement de 1,16 %, note Catherine Lortie.

Avec la collaboration d'André Bécu